AR Prefecture
017-211702915-20260923-2026_09_088-DE
Reçu le 25/09/2026

DÉPARTEMENT DE
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE

COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Didier PROUST (Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Frédérique LETELLIER, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Patrice MARTIN, Dominique RAMBAUD, Alain DENAIS, Laurent MAURY, Sylvie GOZARD, Alexandre FAVREL, Ghizlan VAN BOXSOM, Geoffroy MARCHAL, Romain BRETHOMEAU, Chantal DRAPEAU, Didier BRIAUD, Lionel FRANCÔME, Olivier THOMAS et Bastien THIERRY

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Denys SIMON (procuration à Alain DENAIS), Josiane GRELLEPOIS (procuration à Frédérique LETELLIER), Sabine GERVAIS, (procuration à Didier PROUST), Sylvie GERARDEAU (procuration à Sylvie GOZARD), Grégory TOURNEUX (procuration à Didier BRIAUD), Martine DOLBEAU, Claire COQUARD (procuration à Olivier THOMAS), Émilie FRANÇOIS, Solen NÈVE

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique COUDREAU

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 17 septembre 2026

26-09-088 : CONVENTION PROJET PARENTALITÉ AVEC LE C.S.C. L'ESPACE CAMAÏEUX

Monsieur Patrice MARTIN, Adjoint, rappelle que le C.S.C L'Espace Camaïeux intervient sur différentes actions sur l'axe parentalité en partenariat avec la Commune.

Ainsi, il est prévu sur le temps des mercredis après-midi, une intervention de l'animatrice parentalité à l'Île aux Enfants (I.A.E.) de 17h00 à 18h30. Ce projet participe aux objectifs de parentalité du Projet éducatif Territorial (PédT), favorise le lien aux familles et engage une démarche « d'aller vers ». Un planning sera élaboré entre les responsables de l'I.A.E. et du C.S.C L'Espace Camaïeux.

De plus, dans la continuité du projet Lieu Accueil Enfant Parent (L.A.E.P.) qui se déroule les mercredis matin sur l'école maternelle, le C.S.C L'Espace Camaïeux interviendra également sur quelques mercredis après-midi sur la période du 1er novembre 2026 au 30 avril 2027.

L'objectif est de proposer aux familles une nouvelle activité basée sur des ateliers musicaux, toujours dans des objectifs de parentalité.

Monsieur Patrice MARTIN explique que cette salle étant déjà mise à disposition sur les mercredis matin à cette association, il reste logique et pratique de l'étendre sur les mercredis après-midi demandés.

Monsieur Patrice MARTIN présente la convention.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet parentalité avec le C.S.C L'Espace Camaïeux ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec le C.S.C L'Espace Camaïeux, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le C.S.C L'Espace Camaïeux ;

AR Prefecture

017-211702915-20260923-2026_09_088-DE
Reçu le 25/09/2026

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	26			

Fait à Puilboreau, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Dominique COUDREAU

Le Maire,
Didier PROUST

MAIRIE DE PUILBOREAU
Charente-Maritime

Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.